



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14944
1er avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil à la 2345^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 1er avril 1982 :

"Le Conseil de sécurité a entendu des déclarations des représentants du Royaume-Uni et de l'Argentine à propos de la tension qui s'est installée récemment entre les deux gouvernements.

Le Conseil de sécurité a pris note de la déclaration publiée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont le texte est le suivant :

'Le Secrétaire général, qui s'est déjà entretenu, dans le courant de la journée, avec les représentants du Royaume-Uni et de l'Argentine, demande à nouveau aux deux parties de faire preuve du maximum de modération. Il va de soi qu'il reviendra au Siège à n'importe quel moment, si la situation l'exige.'

Le Conseil de sécurité, conscient de la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, exprime sa préoccupation devant la tension qui règne dans la région des îles Falkland (Malvinas). Le Conseil de sécurité demande donc aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de faire preuve à ce stade de la plus grande modération et, en particulier, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans la région et de continuer à rechercher une solution diplomatique.

Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question."

